L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1885. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 24 NOVEMBRE 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Hy Story & Co., à leur salle d'encan bottes, souliers et brodequins.

Par le Shérif, à la Bourse d'Encan Arcade—Plusieurs terrains et bâtisses, sis dans les différents districts de la ville.

La Langue Française.

Dernièrement, un grand journal de Paris s'occupait des progrès de la langue française dans les différentes contrées du globe. Il constatait que chez presque toutes les grandes nations du vieux monde, elle est comprise et, mieux encore, parlée par les classes riches ou simplement aisées. Il en est ainsi en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, au Danemark, en Autriche; en Allemagne même, où l'on hait cordialement les français; en Russie, surtout, où on les aime plus encore qu'on ne les déteste en Allemagne.

L'italie et l'Espagne sont peut-être les deux pays d'Europe où elle est le moins en vogue dans les écoles et dans la société. Cela semble une anomalie, à cause de la communauté d'origine, des sympathies qui en résultent et, surtout, à cause de la similitude des syntaxes, des racines des trois langues qui sont de la même famille. C'est pourtant une des grandes raisons des négligences, des dédains dont elle est l'objet dans ces pays. A quoi bon se donner tant de mal, dès l'enfance, pour apprendre ce qu'il est si facile de savoir ? N'a-t-on pas du temps devant soi ? Puis, on se rappelle qu'on a eu l'hégémonie de la race latine, et l'on se sent froissé de la voir exercée par une autre nationalité. Le cœur humain se fourre partout. Le français n'en est pas moins en grand honneur à Rome, à l'Académie de France, à l'Ecole française, au Collège français.

Mais avec quel dédain il traverse les mers et va s'installer en Afrique, en Asie, dans des deux Amériques! Il pourrait jouer un rôle plus brillant en Egypte, où, pendant bien longtemps, les vice-rois ne connurent que lui, par la raison bien simple qu'ils étaient tous élevés en France ou par des Français. Mais il y a l'influence anglaise, qui n'admet, nulle part, de partage. Toujours la même, cette excellente Albion.

En revanche, la langue française est triomphante en Algérie où, du reste, elle est chez elle. En Tunisie, elle est chez sa protégée, elle en est honorée; ses écoles s'y multiplient, et c'est par milliers que les enfants les fréquentent. Elle fait des progrès rapides en Ethiopie et sa situation est encore plus brillante dans le Sénégal. Rien d'étonnant à cela. Nous entrons ici dans le pays des missions catholiques, et tout le monde sait que le français est la grande langue des missions.

En Orient, dans le Levant, comme on dit en Europe, c'est bien autre chose. Les missionnaires français y ont toujours une influence immense, et c'est leur langue qui en profite. Les Anglais ont beau lutter contre elle, ils en sont pour leurs frais d'intrigues et de ruses. Les Maronites sont français de cœur, et les missionnaires qui les dirigent le sont presque tous d'origine, sinon de naissance. Il y a des écoles nombreuses de la France à Mossoul, à Bagdad, à Smyrne, et l'Alliance-Israélite y complète l'œuvre des Moines en général, et des Dominicains en particulier.

Plus loin, en Perse, c'est le français qui est la langue de la Cour du Shah et des milliers de hauts fonctionnaires qui l'entourent.

Parlerons-nous de la Chine, de la Cochinchine, de l'Annam, du Tonquin, où le gouvernement français poursuit son œuvre de colonisation avec une énergie à laquelle on ne peut rendre assez d'hommage. Il a, depuis nombre d'années, fait de prodigieux efforts pour y propager l'influence du français. Il y a réussi et y réussira toujours davantage, moins par la force des armes que par les incertaines travaux des missionnaires. Il n'y a pas de plus grande preuve du succès de toutes ces influences, que les complots tramés dans l'ombre et exécutés avec autant de perfidie que de sauvage cruauté par les autorités du pays, exaspérées de leur impuissance, à supprimer cet idiome.

En Amérique, il est parlé par plus de 2,000,000 d'hommes au Canada; par des centaines de mille américains, dans la Nouvelle Angleterre, à New York, dans plusieurs grandes villes le long du Mississippi; à Mexico, non seulement par la colonie française qui y est nombreuse et y entretient une presse de la langue natale, mais par tous les mexicains bien élevés, dont la plupart ont fait leur éducation en France; au Nicaragua où certains cours publics se font en français; à Hayti, où il est resté la langue du pays.

Dans l'Amérique du Sud, il est plus répandu que dans l'Amérique du Nord, et les classes aisées y aiment mieux entendre le répertoire lyrique interprété par des troupes françaises que par des troupes italiennes, bien que l'italien soit regardé comme la langue internationale du chant.

Partout où l'on fait de l'art, vous êtes sûrs d'entendre parler le français. C'est par lui que les artistes, chanteurs, instrumentistes, architectes, sculpteurs et peintres, répandus dans le monde, communiquent entr'eux, et presque tous ceux qui ont de la valeur, ont été demander à Paris la consécration de leur talent.

Partout où l'on fait de la politique, c'est en français que l'on s'exprime; c'est la langue de la diplomatie. Il n'est pas un traité, pas un protocole qui ne soit rédigé en français. Aujourd'hui, on agite au fond de la Turquie, à Constantinople, la question d'Orient : la France est peu intéressée dans l'affaire ; à peine cette ville représentée par un diplomate, autour du tapis vert où se débat l'avenir de la Bulgarie, de la Servie, de l'Empire Ottoman. Tout s'y traite en français.

Il n'est pas jusqu'à M. de Bismarck, le plus allemand des allemands, qui, lorsqu'il a imposé à la France les dures lois que l'on sait, n'ait été obligé de les lui dicter en français—suprême hommage qu'il ne pouvait se dispenser de rendre à la langue.

Il y avait un gouvernement qui, jusqu'ici, s'était obstiné à ne pas obéir aux nécessités de la diplomatie. Pas un des ministres qu'il envoyait, même à Paris, ne savait parler le français. C'était pour eux une cause de faiblesse; leur position était fausse et bien des choses leur échappaient. Le Président des Etats-Unis vient enfin de se rendre à la raison. Son nouveau ministre près du cabinet de l'Elysée parle le français comme un français. Nous devons cette réforme au bon sens éclairé de M. Cleveland.

Il y a quelques années, Victor Hugo se mettait à table. Un vieillard entra brusquement dans la salle à manger, et lui demanda familièrement à dîner. C'était un empereur qui désirait partager le pot-au-feu du poète, et qui se mit à causer avec lui avec la même aisance qu'un habitué du boulevard des Italiens. D'où venait cet empereur ? De quelque pays non éloigné des frontières de France ? Non, il arrivait d'au-delà des mers, du fond de l'Amérique du Sud, du Brésil. C'était l'empereur Don Pedro II. Jamais les Goëthe, les Schiller, les Humboldt n'ont assisté à pareille fête, et Hugo lui-même, tout Hugo qu'il fût, n'en eut jamais joui, si la langue qu'il écrivait n'avait pas été le français.

Etrange prépondérance! merveilleux privilège! Ce n'est pourtant pas la langue des affaires; le trafic, le commerce se font presque toujours en anglais, assez souvent en espagnol, quelquefois en allemand, assez peu en français. Soit, mais c'est la langue de l'idée; c'est la langue des affaires morales. Le doit et l'avoir de l'humanité, en fait de religion, de philosophie, de politique, d'art, de science, de progrès, s'établit en français.

Et quelle littérature! Aucune ne l'égale par l'universalité, par la popularité, par l'ampleur des idées, par la variété des genres, par l'éclat de la couleur, par la vivacité du jet, par la clarté de l'expression. Elle excelle en tout, elle domine partout; de tous les côtés, on lui demande asile, et c'est à elle qu'appartient toujours le dernier mot. Elle défraie les loisirs des désœuvrés des deux mondes. Ses romans sont dévorés dans tous les pays et dans toutes les classes, dans les palais et dans les arrière-boutiques, dans le salon et dans la loge du portier.

Tout cela paraît être de l'anglais à ceux-ci, de l'allemand à ceux-là, de l'espagnol à d'autres, parce que tout cela leur est renvoyé par un rétlecteur espagnol, allemand ou anglais. Quelquefois même, c'est de l'hébreu pour tous, tant les idées de détail sont défigurées, tant la pensée-mère est dénaturée. Tout cela est, cependant, français de naissance, de conception.

Heureux celui qui peut étudier toutes ces situations au milieu du véritable paysage, du véritable intérieur où elles sont placées; heureux qui peut entendre penser et parler tous ces personnages dans leur langue naturelle! Il y a tant de finesses qui tiennent au tempérament spécial, à la nature tout exceptionnelle de ce peuple! Il y a tant d'étrangeté même qui prennent de l'attrait, qui passent dans cette langue, et qui révoltent, qui inspirent la répulsion dans d'autres: parce qu'à Berlin, à Londres, on ne voit pas les choses du même point de vue qu'à Paris, ou parce que la langue a fourché aux traducteurs, parce que leur plume s'est refusée à rendre une pensée qu'elle ne comprenait pas, un sentiment qu'elle n'éprouvait pas!

Quant au théâtre français, qui ne sait qu'il alimente tous ceux de l'étranger? On le vole partout, on le pille, on le mutile, on le défigure, on le décolore, souvent on le fulmine grossièrement, mais on ne vit que de lui et par lui. Le plus souvent, on n'avoue pas le larcin, et alors on se pose en réformateurs, quand on devrait être mis au pilori comme corrupteurs du goût. Parfois, on confesse la faute, on plaide *guilty*, comme disent les anglais, et alors on atténue le délit, en le décorant du titre trompeur d'adaptation. Mais c'est toujours du théâtre français, c'est toujours du roman français, c'est toujours de la littérature française qu'on se nourrit et qu'on s'enrichit, tout en la calomniant; c'est toujours l'esprit français qui domine à l'étranger, qu'il impose même à ses ennemis, qui les assouplit malgré eux et finit par leur communiquer une partie de son élégance native, de sa légèreté sylphide, de son extrême bon sens, de son incomparable limpidité.

Et c'est de cette langue universelle et populaire entre toutes, qui fait en partie la gloire, la grandeur de la nation qui la parle et l'écrit; c'est de cette langue que nous parlons, que nous écrivons nous-mêmes, dont, par conséquent, nous devrions être fiers, au maintien de laquelle nous devrions tenir comme à la prunelle de nos yeux—c'est de cette langue qui est celle de nos pères, de nos aïeux, de nos cousins aujourd'hui par le sang, de nos frères par les traditions, par la religion, par les mœurs, que nous faisons ?! Nous l'avons laissé chasser de nos écoles par un arrêt brutal d'étrangers qui s'étaient emparés, chez nous, du pouvoir, et nous n'avons pas encore su l'y réinstaller! Il y a une loi qui nous a rendu la prononciation de notre langue, et nous n'avons pas encore su la faire respecter. Nous avons cité plus haut le proverbe français, qu'une école qui enseigne gratuitement cette langue, c'est d'abord Français qui l'a fondée et l'entretient de ses deniers. Dans une ville française, et par l'origine, et par la chose et par la langue, est-ce bien le ? Est-ce convenable ! et n'est-il pas temps de mettre un terme à une situation aussi anormale ? Grave question sur laquelle nous reviendrons dans quelques jours.

Pain Amer.

On se plaint fréquemment—ceux qui font usage de farines à patisserie—que celles-ci laissent dans le pain, les biscuits ou les gâteaux, une amertume désagréable au palais. Ce mauvais goût provient des farines impures dont on se sert et qui contiennent soit de l'alun qui en diminue le goût, des ingrédients falsifiés, ou les ingénieux fabricants à combiner toutes substances qui y entrent. Ces farines laissent un résidu formé de chaux de terre, d'alun ou d'autre matière délétère, pas toujours bien que fréquemment, agréable au goût, mais condamné par les médecins comme nuisible à la santé. La "Royal Baking Powder" est libre de ce dangereux résidu ; et le pain qui en est fait est toujours léger, doux et sain, et n'a pas ce goût particulier dont il est fait mention plus haut.

La raison en est qu'elle n'est composée que de substances absolument pures et scientifiquement combinées dans l'exacte proportion de l'acide et de l'alcali qui neutralisent mutuellement leurs effets, alors qu'ils agissent comme le meilleur levain qui soit. Nous pouvons affirmer, d'après les rapports des chimistes du gouvernement, qui, après bien des analyses, minutieuses, ne recommandent que la "Royal Baking Powder", pour l'usage du gouvernement, qu'elle est supérieure à toutes les autres farines pour sa pureté et son efficacité. Il n'y a pas de pain ni de biscuits amers là où il est fait usage de la farine Royal.

Covington, Lne.

C'est le 28 de ce mois que doivent être vendus à l'encan les deux jolis cottages situés à Covington.

Les personnes désireuses d'assister à la vente doivent prendre le "Camelia" jeudi prochain.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand tailleur, rue Carondelet, No. 44, entre Gravier et Union.

La culture du chêne-liège.

Le chêne-liège est un arbre qui est presque inconnu en Amérique. On y voit quelques pieds, qui ont été plantés dans des jardins ou des parcs, comme curiosité. Il n'en est pas moins vrai, que c'est un des arbres qui donnent un grand rapport pour la vente de son écorce pour la fabrication des bouchons.

Le sol de la Louisiane est un des terrains sur lesquels le chêne-liège pousse avec une vigueur extraordinaire. Il suffit pour s'en rendre compte, d'en examiner quelques pieds que nous avons ici, à la Nouvelle-Orléans, et qui sont de toute beauté. Les forêts de chêne-liège sont, en général, toutes situées au nord de l'Afrique et au sud de l'Europe. La Corse, la Sicile et la Sardaigne en produisent des quantités très abondantes. Mais l'Espagne et le Portugal sont les pays qui en produisent le plus. Nous avons du chêne-liège en France, dans les Pyrénées Orientales, dans les Landes et dans le département du Var. Quant à l'Algérie, c'est le pays où les plus grandes forêts de l'univers se trouvent. Elles ne sont exploitées que depuis environ une vingtaine d'année et promettent de faire, d'ici à vingt ans, de la possession française, le pays du monde qui fournira le plus de liège.

Il y a encore beaucoup de pays où le chêne-liège n'est pas encore exploité—tel que le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, où l'on voit beaucoup de forêts.

On retire du chêne-liège une écorce tous les sept ou huit ans,—écorce qui se vend, généralement, dans ce pays-ci, à une moyenne de quinze sous la livre. La quantité de liège que donne un arbre varie suivant la grandeur du celui-ci—depuis vingt cinq jusqu'à deux cent cinquante livres.

Les fabriques de bouchons aux Etats-Unis sont presque toutes alimentées de lièges du Portugal et un peu d'Espagne; elles consomment, ensemble, une moyenne de vingt mille livres par jour, ce qui forme une valeur de trois mille dollars, et une moyenne d'un million cinq cent milles bouchons.

Il s'agirait donc de planter et de cultiver cet arbre en Louisiane, pour faire la richesse du pays. Un capital serait très bien placé dans l'entreprise.

Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1885.

A. FABRE.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré, paroisse St-Jean-Baptiste, du 21 novembre :

Mardi, vers sept heures du soir, Louis Becket, âgé de 10 ans, eut la main droite prise dans une petite machine qui apporte le sucre au granulateur. Aux cris qu'il jeta, la machine fut arrêtée immédiatement, mais trois doigts furent tellement broyés qu'il fallut en amputer deux et une partie d'un autre. L'accident est arrivé à la sucrerie Terre Haute.

—Jeudi dernier un train du Mississippi Valley Railroad, en traversant le champ de l'habitation Manuel, a mis le feu à une pièce de cannes. Les pailles étant sèches, l'incendie s'est répandu sur une étendue de quarante arpents environ.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 21 novembre :

Les travaux de roulaison ont marché avec rapidité pendant la semaine qui vient de s'écouler, car le temps a été on ne peut plus favorable. Les planteurs sont généralement satisfaits du rendement, qu'on porte de mille à deux mille livres par arpent. Cependant, si la canne avait été plus mûre dès le début, ce rendement aurait surpassé tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Nonobstant, on n'a pas lieu de se plaindre.

—La Station du Bayou des Allemands est devenue le grand dépôt de gibier et principalement du canard. C'est là que les Neurrods de la Nouvelle-Orléans vont, le dimanche, remplir leurs carnassières, et, ployant sous le faix de leur charge, ils rentrent, le soir, triomphalement, dans leurs pénates.

Le *Fermier Louisianais*, Nile-Ibérie, paroisse Ibérie, du 21 novembre :

Ces jours derniers, nous avons fait une assez longue et complète visite aux habitations sucrières situées dans la partie de la paroisse Assomption que l'on désigne sous le nom du "Marais".—La première, au nord, est celle de M. Wm Pugh, Jr., qui en dirige les travaux, aidé d'une façon très efficace par son économe M. Clôma Landry, qui, bien que jeune, n'en est pas moins au fait de la culture et surtout très actif. L'habitation porte le nom "d'Hermitage," elle a de très belles cannes qui dominent un terroir supérieur, en partie dû à la maturité des plantes, mais aussi et beaucoup à l'expérience du sucrier, M. Théodule Delaune, admirablement secondé par son parent, M. Léonie Delaune. Le sucre qu'ils font et qu'il nous a été donné de voir sera chasse, probablement *prime*, et certainement *fully fair*; malheureusement, le rendement est faible, ce qui a obligé M. Pugh a suspendre momentanément les travaux de la roulaison, dans l'espoir que quelques gelées blanches contribueront à l'augmenter en donnant aux cannes une plus grande proportion de matière saccharine.

Cette question est assez délicate à résoudre. Les cannes sont belles, longues et grosses, mais elles ont peu de jus. Pourquoi ? notre avis, l'explication s'en trouve dans le fait qu'ayant eu à crotte dans une saison excessivement pluvieuse, lorsque le sec est survenu, la sève, en s'adoucissant, s'est réduite, la sécheresse ne permettant pas un renouvellement—et il en est résulté ce qui précède. C'est ce qui nous semble le plus plausible, d'autant plus qu'il n'a pas été fait usage de fumier de ferme de coton ou d'autre fumier.

—Sur l'habitation Oakley, qui vient ennaite et qui est dirigée par M. Samuel Maillot, les cannes rendent mieux, le suc y est égal, mais la proportion de mélasses est de beaucoup plus forte, ce qui est causé par l'excessive verdeur des cannes qui ont été libéralement fumées. Le sucrier, sur cette habitation, est notre ami, M. Apolinaire Gilbert, dont le nom est une garantie de fabrique supérieure, si la chose est possible. La sucrerie à vapeur dirigée par M. Jean Marque, un Français, natif d'Orléans, canton de Tournaye, Hautes-Pyrénées. M. Marque, que nous nous plaisons à citer, est une preuve de plus à l'appui de ce que souvent il nous a été dit et de prouver : "Que le blanc, même étranger, peut aussi bien, sinon mieux que l'homme de couleur, supporter dans notre Etat le travail des champs." Zélé de sa famille et d'un engagé, M. Marque a cultivé 50 arpents de riz, qui lui ont laissé 800 sacs, la saison adverse et pluvieuse lui ayant une perte de plus d'une centaine en sus de ce chiffre. Il a roulé la semaine dernière 22 arpents de cannes, qui ont très bien coulé, son sucre étant encore dans les baques, nous avons pu constater au juste le nombre de boucauts obtenus. En plus de ce qui précède, il a cultivé 19 arpents de maïs, quelques arpents en patates douces et autres plantes. La conclusion est facile. Ajoutons encore que sa récolte de riz est superbe, que lui, ainsi que ses fils, travaillent à la roulaison, et on voit ce qu'avec de l'énergie et du travail on peut accomplir en Louisiane

[illegible]—Entre l'habitation Oakley et celle de M. Kittredge (Ravenswood) se trouve une petite *côte* de petits habitants-noirs (louzanne environ—qui font des récoltes diverses, vendent leur cannes à la tonne, etc.; ils ont conservé les bonnes traditions Créoles, et l'étranger, s'il est honorable, trouve toujours chez eux la plus aimable en même temps que simple et généreuse hospitalité. Nous citerons M. Honoré Hébert, chez lequel nous avons été admirablement reçu et où nous avons pu voir encore, en pleine activité, ce qui faisait autrefois la gloire des ménagères Créoles et la fortune de leurs familles, c'est-à-dire un métier à tisser, mais en œuvre par les filles de la maison, qui, malgré ce travail que beaucoup anjourd'hui, mais à tort, trouveraient hérétoclite, n'en ont pas moins les grâces personnelles et le bon goût qui sont les attributs de la race Franco-Créole. M. Hébert a, cette année, conservé toutes ses cannes pour semence, ainsi d'étendre sa culture l'année prochaine.

—M. Camille Bollot, chez qui nous sommes entrés ensuite et où nous avons trouvé, dans la personne de sa dame, née Eulalie Aucoin, une amie de longue date à une dizaine d'arpents de cannes disponibles; il les vend à l'habitation Oakley au prix de $4.00 par tonne. En outre, il a fait ample provision de maïs, patates, etc. C'est un rude travailleur et un excellent homme.

—Dans le centre de ce canton on trouve un excellent magasin, très bien assorti et parfaitement tenu par un jeune homme, M. Emile O. Blanchard, qui, à ce que nous avons pu juger, possède toutes les qualités nécessaires pour y être populaire et y mériter le plus bienveillant patronage.

Nous aurions voulu pouvoir visiter chaque famille, mais les chefs étant absents, pour cause de travail à la roulaison ou ailleurs, (les paresseux n'y ont pas de place), nous avons dû nous abstenir, remettre à une autre fois cette visite et continuer notre route.

—Notre temps limité et la nuit approchant, nous avons passé les habitations de M. Robert Pugh (Little Texas) et celle de M. Joseph Kittredge (Ravenswood), y obtenant toutefois les informations nécessaires pour dire que dans la première le travail est excellent, rapide et que le rendement est très satisfaisant. La seconde est, paraît-il, moins favorisée sous ce dernier rapport, bien que l'article fabriqué soit de qualité supérieure.

Nous en rendrons compte plus complètement, la semaine prochaine.

—Nous avons ensuite visité la sucrerie de l'habitation "Mont Laurens", appartenant à M. Robert Lawrence Pugh et où nous avons pu voir une fabrique excellente, (M. Amédée Delaune est le sucrier en charge, c'est tout dire), et un rendement de premier ordre. La machine, en admirable état, dirigée par M. Clairville Delaune, aussi sucrier émérite, secondé par M. Trasimond Daigle, un vieil ami, que, depuis de longues années, nous avions perdu de vue. M. Pugh était absent, étant du jury à Napoléonville, ce qui ne nous a pas permis d'obtenir autant de détails que nous l'aurions désiré. Toutefois, nous en avons obtenu assez pour être à même d'annoncer que là, comme partout du reste, le travail se fait avec régularité et promptitude, les travailleurs se montrent pleins de zèle et d'ardeur, aidés qu'ils sont par un temps magnifique et des chemins aussi beaux qu'on puisse le désirer. Dans le champ, nous avons retrouvé un vieil ami, M. Dorchaud Landry, du Bayou l'Ours, et plusieurs autres du même endroit que nous avons été très heureux de voir. Cette habitation a pour gérant M. Edgard Morvant, dont le nom de famille est bien connu dans notre région et qui est synonime de tact et d'entière connaissance agricole, jointe à une énergie peu commune.

En passant nous avons noté les détails de l'égout de ces habitations, de leurs dispositions générales, de l'excellente méthode qui, de toutes parts, y domine et nous nous sommes pris à déplorer que le mérite si réel de nos agriculteurs soit si peu compris au dehors, car s'il l'était, l'animosité ou plutôt la rage de spéculation, qui fait agir contre eux les monopoleurs du nord et autres lieux, cesserait pour leur concéder l'appui qu'ils méritent, en vue de ce que bientôt ils pourraient faire pour l'industrie sucrière et la prospérité du pays.

Nous publierons, demain, la suite de nos nouvelles de la Louisiane.

La Lettre Encyclique du Pape Léon XIII.

Nous avons reçu, hier soir, à une heure avancée, la Lettre Encyclique que S. S. adresse à ses vénérables frères les patriarches, primats, archevêques et évêques, à tout le monde catholique en grâce et communion avec le Saint-Siège Apostolique. Elle est publiée par la *Gazette de France* du 12 novembre courant et occupe onze colonnes et demie du journal.

Nous en extrayons quelques passages:

Le droit de commandement n'est d'ailleurs en lui-même nécessairement lié à aucune forme politique. Il peut légitimement revêtir telle forme ou telle autre, pourvu qu'elle soit adaptée au bien commun, et capable de le procurer. Mais quelle que soit la forme des gouvernements, tous les chefs d'Etat doivent avoir les yeux fixés sur Dieu, souverain modérateur du monde, et dans l'accomplissement de leur mandat, ils doivent imiter Celui qu'ils reconnaissent pour leur loi de Lui. En effet, de même que dans le monde visible, Dieu a créé des causes secondes où, d'une certaine manière, se reflètent la nature et l'action divine, causes qui concourent à réaliser la fin en vue de laquelle le monde existe, de même Dieu a voulu que dans la société civile, il y eût une autorité dont les dépositaires fussent les représentants et comme l'effigie de son pouvoir et de sa Providence vis-à-vis du genre humain.

Le commandement doit être équitable et faire mûrement réfléchir le Maître que le Juge, parce que la puissance de Dieu sur les hommes est souverainement juste et unie intimement à sa paternelle bonté. On doit d'ailleurs exercer le commandement pour l'avantage des citoyens, parce que ceux qui commandent aux autres ne sont investis de ce pouvoir que pour procurer le bien public. Jamais, sous aucun prétexte, le pouvoir politique ne doit favoriser exclusivement les intérêts d'un seul homme ou de quelques-uns, puisqu'il a été établi pour le bien général de tous.

Si les chefs d'Etat se laissent entraîner à exercer le pouvoir avec injustice ; si, abusant du pouvoir et péchant par orgueil, ils commettent des malversations dans la gestion des intérêts publics, qu'ils le sachent, ils auront à rendre compte un jour de leur conduite à Dieu, et ce compte sera d'autant plus rigoureux qu'ils auront été investis d'une autorité plus sainte et auront occupé un rang plus élevé. Les puissants seront puissamment tourmentés. (*Sagesse, VI, 7.*)

Il contient aussi que la majesté du commandement soit comme escortée par l'hommage spontané du respect des citoyens. En effet s'ils sont bien convaincus que ceux qui gouvernent exercent l'autorité comme mandataires de Dieu, les citoyens se sentiront redevables en toute justice des devoirs suivants envers ceux qui les gouvernent: leurs ordre d'obéissance ; et leur obéissance, et leur fidélité auront quelque point de ressemblance avec les sentiments de la piété filiale.

Que toute âme soit soumise aux puissances plus élevées (Romains, XIII, 1.), car il n'est pas plus permis de mépriser le pouvoir légitime quelle que soit la personne en qui il réside, que de résister à la volonté de Dieu ; or, ceux qui sont rebelles à la volonté de Dieu, courent eux-mêmes à leur perdition. Celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui résistent attirent opiniâtrement eux-mêmes leur damnation (Romains, V. 2.) Ainsi, refuser l'obéissance et faire appel à la violence pour soulever la multitude par voie de sédition contre l'autorité légitime, c'est un crime de lèse-majesté non seulement humaine, mais divine.

Pour décider quelle religion est la véritable, cela est aisé pour quiconque veut employer en cette décision un jugement sage et une âme sincère. La seule religion véritable est celle dont Jésus-Christ lui-même est l'auteur et le fondateur. Il a ordonné à son église la garde et la diffusion ; cela est établi par des preuves très nombreuses, claires, irréfutables et invincibles, à savoir la vérité des prophéties, la multitudes des miracles, la rapidité avec laquelle la Foi s'est propagée même parmi ses ennemis et en dépit des plus grands obstacles, le témoignage des Martyrs et autres semblables arguments.

Car le Fils unique de Dieu a établi sur la terre une société appelée Eglise et il l'a chargée de continuer à travers les âges et jusqu'à la consommation du monde ce qu'il avait reçu de son père : "Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie," (S. Jean, XX, 21.) "Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles." (S. Matthieu, XXVIII, 20.) Donc, de même que Jésus-Christ est venu sur la terre "afin que les hommes eussent la vie, et une vie plus abondante" (Saint-Jean, X, 10.) l'Eglise a même objet et même fin, savoir le salut éternel des âmes. Et sa constitution, exactement proportionnée à cet objet, est telle qu'elle embrasse dans son extension et dans son étendue tout ce qui n'est circonscrite par aucune limite de temps et de lieu. Prêchez l'évangile à toute créature. (Saint Marc, XVI. 15.)

Il y eut un temps où la philosophie de l'Evangile gouvernait les Etats. En ce temps, la puissance de la sagesse chrétienne et sa divine vertu pénétraient les lois, les institutions, les mœurs des peuples, tous les rangs et toutes les relations de la société. Alors la religion fondée par Jésus-Christ, occupait le degré de dignité auquel elle a droit, était partout florissante grâce au bon vouloir des princes et à la légitime tutelle des magistrats. Alors le sacerdoce et l'empire étaient liés entre eux par une heureuse concorde et l'amical échange de bons offices.

La société civile ainsi organisée donne des résultats bien supérieurs à ceux qu'on pouvait attendre d'elle. Le souvenir en subsiste encore et il demeurera consigné dans d'innombrables monuments de l'histoire, qu'aucune habileté des adversaires ne pourra jamais ni corrompre ni obscurcir. Si l'Europe chrétienne a dompté les nations barbares et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité, si elle a repoussé victorieusement les invasions musulmanes, si la civilisation a triomphé en frayant la voie au reste du monde et en lui apprenant tout ce qui pouvait tourner à l'honneur de l'humanité, si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté, sous ses diverses formes ; si elle a très sagement fondé de nombreuses institutions pour soulager les hommes dans leurs misères, il est hors de discussion qu'elle en est grandement redevable à la Religion, qu'elle a une comme inspiratrice pour entreprendre tant d'œuvres considérables et comme auxiliaire pour les mener à bonne fin.

Le monde jouirait encore de tous ces biens si l'accord des deux puissances avait persévéré, et il y aurait lieu d'espérer de plus grands biens encore, si l'on n'était soumis avec plus de foi et d'une manière plus durable aux conseils et à la direction de l'Eglise. Les paroles suivantes d'Ives de Chartres au Pape Pascal II, devraient être gardées comme la formule d'une loi perpétuelle : "Quand l'empire et le sacerdoce vivent en bon accord, le monde est bien gouverné : l'Eglise est florissante et féconde. Lorsque la discorde se met entre eux, non seulement ce qui est petit ne grandit pas, mais les grandes choses elles-mêmes périssent misérablement".

Etant donné que l'Etat repose sur un principe naturel, qui si grande le rend il est aisé de voir la place à laquelle est réduite injustement l'Eglise. Là où effet où la pratique est d'accord avec les doctrines, la Religion catholique ne tient plus dans l'Etat le premier rang, mais elle est mise sur le pied d'une complète égalité avec les autres sociétés religieuses. Il n'est tenu nul compte des lois ecclésiastiques. L'Eglise qui a reçu de Jésus-Christ ordre et mandat d'enseigner toutes les nations se voit interdire la mission officielle d'instruire les peuples. Dans les matières qui sont mixtes, les chefs d'Etats s'érigent seuls en arbitres et décident par eux-mêmes, en professant un mépris superbe pour les saintes lois de l'Eglise.

C'est pourquoi ils font ressortir à leur juridiction les mariages des chrétiens, portent des lois sur le lien conjugal, son unité, son indissolubilité, mettent la main sur les biens des clercs et dénient à l'Eglise le droit de posséder. Bref, ils traitent l'Eglise comme si elle n'avait ni le caractere ni les droits de société parfaite, et qu'elle fût mise sur le pied d'égalité avec les autres sociétés religieuses, ou même reléguée à un rang inférieur. Aussi tout ce qu'elle a de droits et de puissance légitime pour agir, ils le font dépendre des concessions et du bon vouloir des gouvernements.

Dans les pays où la législation civile laisse à l'Eglise son autonomie et ses droits, et où un Concordat public est intervenu entre les deux puissances, on émet bruyamment ce principe qu'il faut séparer les intérêts de l'Eglise des intérêts de l'Etat, et cela dans le but de pouvoir agir impunément au mépris de la foi jurée et de se débarrasser de tous les obstacles qui empêcheraient les chefs d'Etats de se faire les arbitres souverains de toutes les affaires, l'Eglise ne pouvant tolérer patiemment une telle usurpation, car ce serait pour elle déserter les plus grands, et les plus saints de tous les devoirs, se voit dans l'obligation rigoureuse de demander l'accomplissement religieusement intégral des engagements contractés envers elle.

De là naissent souvent entre la puissance spirituelle et la puissance civile des conflits dont l'issue presque inévitable est d'assujétir la plus faible à la plus forte. Ainsi dans la situation actuelle des affaires publiques qui jouit de la faveur à peu près générale, il y a une tendance des idées et des volontés à s'émoudre tout à fait l'Eglise ou à la rendre asservie. La plupart des mesures prises par les gouvernements s'inspirent de ce dessein. Confection de lois, administration des villes, éducation de la jeunesse, entièrement séparée de la Religion, spoliation et destruction des ordres religieux, suppression du pouvoir temporel du Pape ; tout tend à ce but : frapper au cœur les institutions chrétiennes, réduire à rien la liberté de l'Eglise catholique et la dépouiller de ses autres droits.

Il est nécessaire que les catholiques sachent avant toutes choses à quelles règles ils doivent conformer leurs pensées et leurs actes.

Dans la sphère des croyances, ils ont le devoir d'adhérer à chacun des enseignements passés et futurs des Pontifes romains, tant sur les matières politiques que sur les autres ; d'y demeurer fermement attachés et toutes les fois que les circonstances l'exigeront d'en faire profession publique.

Particulièrement en ce qui touche aux "libertés modernes" comme on les appelle, chacun d'eux s'en tiendra au jugement du siège apostolique et se conformera à son décision. Ils prendront bien garde de se laisser tromper par les dehors d'honnêteté sous lesquels elles se présentent. Ils se rappelleront de quelle source corrompue elles sont sorties, à quelles passions, dans les diverses contrées, elles doivent leur maintien et leurs progrès.

L'expérience a déjà fait suffisamment connaître les résultats qu'elles ont eus pour les sociétés et comment les fruits qu'elles ont portés sont de nature à inspirer des regrets aux hommes sages et prudents, et de faire craindre, de plus réellement existant, sair hypothétiquement imaginé, se fera effondrement le tyrannique persecuteur du nom chrétien.

La société politique organisée d'après les principes de ce droit moderne paraîtra sans doute plus tolérante. Toutefois, ces principes qui lui servent de fondements sont tels, ainsi que nous l'avons dit, qu'en eux-mêmes, ils ne peuvent être approuvés par personne.

L'action des catholiques peut avoir lieu dans le double domaine soit des affaires privées et domestiques, soit des affaires publiques. Dans le premier cas, leur principal devoir est de conformer exactement leur vie, leurs mœurs, aux principes de l'Evangile et de ne pas rendre devant certaines exigences plus contenues de la vertu chrétienne en fait de souffrance et de patience. En outre, tous doivent aimer l'Eglise comme leur commune mère, obéir à ses lois, être jaloux de son honneur, défendre ses droits, et s'efforcer de la faire respecter et aimer avec une égale piété par tous ceux sur lesquels ils ont quelque autorité.

Il importe encore au salut public que les catholiques prêtent sagement leurs concours à l'administration des affaires municipales. En y prenant part, ils auront surtout pour but d'obtenir que l'autorité publique, en employant des moyens conformes aux règles du christianisme, pourvoie à ce que la jeunesse soit élevée dans la connaissance de la religion, et dans la pratique des bonnes œuvres. Et là, en effet, dépend le salut de chaque cité. Il sera généralement utile et honnête que les catholiques portent leur zèle au-delà des limites trop étroites de la vie municipale et se dévouent à tous les services publics.

On peut résumer le caractère des dernières élections de Prusse en disant qu'elles ont changent rien à la situation parlementaire, mais qu'elles attestent l'existence d'un certain courant contraire à l'opposition progressiste, et moins favorable à la réaction proprement dite qu'à la politique gouvernementale sans épithète.

La chambre criminelle de la cour de cassation de France vient de trancher une question qui a été assez vivement controversée.

Elle a décidé, sur les conclusions conformes de l'avocat général Loubers, que le mélange de piquette de raisains secs avec du vin le dénature et constitue conséquemment une falsification réprimée par les articles 1er de la loi du 27 mars 1851 et 423 du code pénal. Ce n'est pas la, dit l'arret, le coupage autorisé par les usages du commerce.

La ville de Clermont-Ferrand, France, possède le doyen des typographes de France, M. M. Hervier, né à Riom, le